

François YZORCHE

Les seigneurs d'Escous

et le bailliage de Salers



LA MERIDIENNE DU MONDE RURAL

Sommaire

- I. Les origines d'Escous
- II. Les premiers seigneurs d'Escous
- III. Les Saint-Julien
- IV. Les Landrodie
- V. Le bailliage de Salers
- VI. Les Tyssandier
- VII. Des noms de famille

Bibliographie

Ruines dans Escous





Un petit mot :

Si vous avez envie d'aller déambuler sur le site d'Escous (à Saint-Bonnet de Salers, dans le Cantal), vous risquez d'être extrêmement déçu. Depuis peu, tout a disparu sous la puissance d'énormes bulldozers, le nouveau propriétaire voulant tout niveler.

Par chance, j'avais pris des photos quelques années auparavant. Si elles ne peuvent pas remplacer l'émotion que l'on ressent dans le lieu même, elles resteront un témoignage irremplaçable. Il reste exceptionnellement une pierre armoriée et une partie d'une serrure qui m'avaient été données par Mme Missonnier...

François Yzorce

**Emplacement
du château
d'Escous**



I - Les origines d'Escous

Comme indiqué dans mon étude sur "Saint Bonnet avant l'an Mil", le terme initial d'Escous semble être "Curtis". C'est la « Court » du testament de Saint Géraud de 909 : *"Je confirme la donation de tout ce que les moines possèdent actuellement dont la moitié de la Court au monastère et l'autre moitié de la Court qu'elle soit partagée par portion égale entre Rainaud et les moines."*

Le toponyme "Court" dériverait de "Curtis", comme "Cort" signalé dans le Larousse de l'ancien français. Escous serait donc le dernier témoignage de l'emplacement d'une « villa » gallo- romaine et son suivi.

Pour tous les auteurs, l'arrivée de "Curtis" est indissociable des grandes invasions. Pour Pierre Bonnaud, le terme "court" commémore un vaste transfert de la propriété du sol entre les mains des nouveaux maîtres consécutivement aux grandes invasions. Pour lui c'était dans les zones de la féodalité germanique "dure" instaurée par la domination franque. Il le situerait dans notre région entre le VII^{ème} et le X^{ème} siècle, période qui marque une poussée de l'agriculture céréalière villageoise. Pour Yvette Deviers-Aquiroupou le terme "court, curtis" est d'origine franque.

Frédéric de Courmay affirme que le Curtis est le noyau dur du système domanial en Rouergue. Il précise que le Curtis apparaît en 819, se raréfie en 950 pour disparaître après 991. Il précise que c'est un terme exceptionnel dans le Rouergue parce que justement germanique.

Escous, lui, reçut l'influence nordique par le monastère de Mauriac, puisque cette zone dépendait du monastère de Mauriac .En effet, ce monastère dépendait de l'abbaye de Saint Pierre de Sens, en Bourgogne ... et sous l'influence de la famille de Clovis.

Nicole Raynaud a étudié le cas de Bussièrès-Boffy en Limousin. Buffières-Boffy dépendait de l'abbaye féminine de la Règle de Limoges. Comme Escous et Mauriac. Elle aura pour base un faux diplôme de Pépin le Bref. Elle confirme que le mot "curtis" n'existait plus au XII^{ème} siècle. Elle précise que ces sites proviennent de domaines gallo-romains et que les églises sont consacrées à des saints à l'honneur durant l'époque mérovingienne. Nicole Raynaud écrit qu'il est permis de se demander si le toponyme "la Cour" où se trouve la maison forte de Buffières-Boffy ne dériverait pas du mot "Curtis", ce qui expliquerait l'emplacement de "la maison forte".

Troublant : Escous et Buffières-Boffy ont une histoire parallèle.

Gabriel Fournier nous décrit la "curtis" au Haut Moyen Age : *"un enclos, en général de forme quadrangulaire, formait la curtis proprement dite, et enfermait un ensemble de bâtiments, souvent en bois, comprenant une maison de maître et ses dépendances (granges, écuries, cuisines)".* Gabriel Fournier précise les dates : du IX^{ème} à fin X^{ème} siècle. Un seul et même propriétaire : la plus célèbre est la cour de Sauxillanges avec son manoir, deux églises, cinq moulins et un breuil (pour la chasse). Pour lui l'élément caractéristique des grandes propriétés, aux ressources variées, était la cour ou le manoir composé d'un terrain clos, d'assez vaste dimension, entouré de bâtiments parmi lesquels figurait une maison de maître. Gabriel Fournier nous précise que le terme "curtis indominicata" qui désigne

la résidence seigneuriale cesse d'être en usage fin X^{ème} siècle, le mot "castrum" prend la place.

A. Vinatié nous fait revivre le domaine gallo-romain de la Rochette Felines à Massiac avec Matteau, son dominus, son maître, aidé par un intendant. On cultive le blé, les pois, les lentilles. Le travail est fait par des esclaves ou de petits paysans qui piochent avec le bident, moissonnent avec la faucille. Certains moulent le grain. Dans les étables il y a des vaches, des moutons, des chevaux, des chèvres et des porcs. Il y a un atelier de poterie, un forgeron, on trouve même des bijoux... l'éclairage est assuré par de petites lampes en terre. Il y a un forgeron.

Mais il y a d'autres façons de voir les choses.

Pour Juillard, Escous provient d'une forme ancienne en seu ou seau..... le gaullois scabien, le breton scao désignent le sureau. Escous lui semble d'origine celte : le ruisseau d'Escous serait la rivière des sureaux. Pour la plupart des auteurs "osc" a une valeur hydronymique. Tous les noms commençant par ces trois lettres sont au bord de l'eau et il est vrai qu'Escous, Escorailles, Escolier ne sont pas très loin de la rivière.

D'après Bourliaguet Coux, Cous se rapporte à la pierre ... et nous pouvons voir ici un château près de la rivière, ce qui est le cas. (Mais la plupart des autres aussi).

Et pourtant, le curtis depuis longtemps oublié, semble, aux vues de l'histoire et du terrain, la solution la plus logique et vraisemblable.



La cour du château

II - Les premiers seigneurs d'Escous

Sur la carte publiée par le "Groupe de Recherche Historique et Archéologique de la Sumène" représentant les châteaux existant au XI^{ème} siècle, d'après les textes et la prospection, nous trouvons Escous bien en place.

En 1295 Guillaume de Achilosis, bailly des montagnes d'Auvergne fait un acte concernant la maison d'un prêtre, Armand de Chabau, qui est situé entre « saint Bonito et Dalcols »

En 1340, Champeval cite « l'affar d'el Peux à Chasternac descouts »

En 1394, le monastère de Mauriac y avait des possessions qu'il affermais : ainsi le chambrier donne à une dame Vigier une investiture d'un affar sis à Alcotz.

Le 24 juillet 1461, tous les vassaux, emphytéotes du seigneur doyen de Mauriac sont convoqués. Sur vingt, le seizième est le seigneur d'Escoutz, à cause du village d'Escoutz. Donc une partie d'Escous est restée sous contrôle du monastère de Mauriac (Saint Bonnet avant l'an Mil), mais pas le château. En 1473 d'ailleurs il est indiqué "mansus d'Escoutz" et en 1475 "mansus d'Escoul" dans le terrier de Mauriac.

Alors, quel est le premier seigneur d'Escous et à quelle époque y fut installé un château ?

Vers 1270, lors de la querelle qui opposait l'abbé d'Aurillac et les consuls de la ville sur les droits de justice, l'abbé avait refusé la présence des consuls à l'instruction d'un rapt d'une femme mariée par le clerc Bernard de Courts : "inquestas

fieri de Bernardo de Courts, clerico, qui rapuerat quendam mulierem... dicit contra Bernardum de Courtz.... contra Bernardum de Couz..."

Le 30 avril 1279, une lettre de Bernard du Puy, sergent de Pierre de Villenon, garde des montagnes d'Auvergne, fait connaître qu'il a remis entre les mains de l'abbé de Saint Géraud d'Aurillac, à qui reviennent, comme justicier, les choses délaissées dans la ville d'Aurillac, un cheval gris abandonné par son maître parce qu'il avait blessé un enfant... "Petrus deu Cous, domicellus, desemparaverat seu pro derelicto habuerat nomine vulnerationis cujusdam pueri quem idem renconius vulneraverit..."

Malheureusement nous ne connaissons pas l'origine de ce Bernard et de ce Pierre, bien que d'après le dictionnaire topographique du Cantal il n'y ait pas d'autre Escous en Haute Auvergne, si ce n'est une montagne de vacherie de la commune de Thiezac, donc un Escous plus récent.

Philippe de Bosredon a trouvé un sceau rond de 35 mm de 1284. Le dessin : dans le champ, une croix fleurdelisée accompagnée de deux étoiles en chef et de deux fleurs de lys en pointe avec comme légende :



" † S.I. de la Cort : de Salenat"

Ce qui se lit : Seel Jehan de la Cort de Salernat"

C'était un aveu au roi entre les mains de son bailli des montagnes d'Auvergne par Johannes la Cort, fils de feu Guy de Salernat, chevalier. Le "castrum de Salernum" était bien sûr celui de Salers, nommé parfois Salerne dans les anciens textes. Quant à Lacort, voir "curtis" dans les pages précédentes.

Que les Salers se soient installés à Escous en ce XIII^{ème} siècle, cela se conçoit : on sait qu'à cette époque ils avaient le château de Chaverivière (Chabrevière), peut-être un à Brigoux, et rien de plus logique qu'Escous où se situait un carrefour de chemins :

- Saint Martin à Anglard qui survit toujours ;
- Salers – Mauriac qui passait par Escous encore à la Révolution ;
- et un axe montant de Parrieu vers la vallée du Mars, Riom... Jean (Johannes), fils de Guy de Salers aurait pris le nom de sa seigneurie, ce qui était fréquent.

En 1284, ce Jean de Lacort rend donc hommage au roi. Il est très riche : il reconnaît tout ce qu'il a aux affars de la Sale, du Verdier et de Labro dans la paroisse de Saint Martin Valmeroux ; tout ce qu'il a à Conrot, paroisse de Loupiac, le Mas de Conrot sis à Chastrenat ; deux domaines (bardarias) dans la paroisse de Saint Martin ; tout ce qu'il a à Branzèle, à Ruzolles et ce qu'il a eu de Bertrand de Saint-Bonnet. L'acte est passé sous son sceau.

Bertrand de Saint-Bonnet lui aurait donc cédé ses biens... et il aurait habité un château à la Court, suite logique de ce que nous avons vu dans les pages précédentes.

Une autre preuve qu'il fasse partie de la famille des Salers : sur le testament d'Eustache de Beaumarchais, seigneur, entre autres, de Salers et Calvinet, ce seront Guillaume de

la Cort et Astorg Merle qui seront les tuteurs de sa fille. Les la Cour étaient d'ailleurs très présents à Calvinet : pour débattre et souscrire la chartre de Calvinet avec Beaumarchais, il y avait deux « la Cour », l'un figurant en tête de toute la liste.

En 1295 est signé le traité de pacification entre Beaumarchais et le comte de Rodez, dans la chambre du comte, au donjon du château d'Entraygues ; ce sont Guillaume de la Cour et Pierre Brun, tous deux jurisconsultes de profession qui furent choisis.

Cette seigneurie, Salers/Calvinet, fut revendue le 17 février 1357 par « magnifique et puissant homme et seigneur Arnault, vicomte de Villemur, » qui la possédait à cette date, en assiette de rente à Guy de Pesteils, chanoine et Aymeric de Pesteils, chevalier... Il réserve les hommages des seigneurs de Claviers et Beauclair, 13 livres de rente, et les biens qui furent jadis aux héritiers de Jacques Lacort et qu'il tient en ses mains.

Est-ce la même famille que Jean de la Cour ou Jean de Cour, qui était garde du Scel royal au bailliage de Crèvecœur en 1333 "Johannes de Curtis rejens jurisdictionem sigillii regii in baylina montanerum Arvernia". Sûrement.

Les de la Cort étaient aussi des marchands de bovins et assuraient le trafic sur Toulouse. Jean de la Cort s'y fixa, rue Mage de Saint Cyprien. Il vend lui aussi ses biens dans la région vers 1430, et continue à pratiquer le trafic des bestiaux dont les bénéfices lui permettaient de réaliser d'importants placements fonciers à Toulouse. Déjà en 1429 Jean de la Cort promet un demi-porc aux deux charpentiers qui doivent lui construire un hôtel rue Mage de Saint Cyprien. En 1405 il apparaît à Toulouse, et en 1413 il y est fermier de la Monnaie. Pour compenser, il envoie du safran en Auvergne par ceux qui avaient descendu les troupeaux.

De 1426 à 1446 Jean de la Cort a fait des achats impressionnants à Toulouse.

Le 25 novembre 1428 "Jehan de Langeac, chevalier, conseiller et chambellan du très haut et très excellent prince le duc d'Auvergne et de Bourbonnais, son sénéchal d'Auvergne, commissaire en cette partie, se transporta à Salers pour y procéder à l'entérinement et à la mise à exécution des lettres de Charles de Bourbon au sujet de l'établissement de remparts à Salers. Se conformant aux lettres du prince, il entendit dans une enquête de commodo et incommodo les seigneurs du voisinage dont Amblard de Nerestang, seigneur de la terre de la Court (Escous) (en 3^{ème} position). Il est vrai que le 21 octobre 1404, Amblard de Nerestang avait fait hommage de la «casas » et de parcelle près de Chasternac et le Peuch. Les seigneurs de Nerestang revendirent ces rentes sur le village de Chasternac et environs, en 1545, à Jehan Vernhas.



Elles sont revendues en 1568 à la dame de la Borne, qui elle-même les revend en 1578 à Guillaume d'Escorailles. (Fonds de Mazerolles)

La famille de Nerestang tirait son nom d'un fief situé dans la paroisse du Falgoux. Cette famille de "Negro stagno" avait déjà fourni des combattants à l'armée que Simon de Montfort commanda contre les Albigeois de 1222 à 1228. Le Falgoux dépendait de la seigneurie du Vaulmier qui était une terre héréditaire des comptours d'Apchon. Les comptours

avaient déjà de beaux et nombreux domaines féodaux en Basse Auvergne. Aussi les Nerestang se sont retrouvés dès cette période en Basse Auvergne : à Vassiat près d'Ennezat, à Nerestang qu'ils fondèrent près de Maringue sur les bords de l'Allier.

Les Nerestang acquirent leur pouvoir grâce à leurs compétences juridiques. Le plus connu fut Etienne qui fut bailli au bailliage des montagnes d'Auvergne au moins jusqu'en 1308 où il eut à traiter beaucoup d'affaires délicates.

En 1471, Amblard vivait toujours puisqu'il assista au mariage de Jehan Chalvet avec Marie du Sailhan.



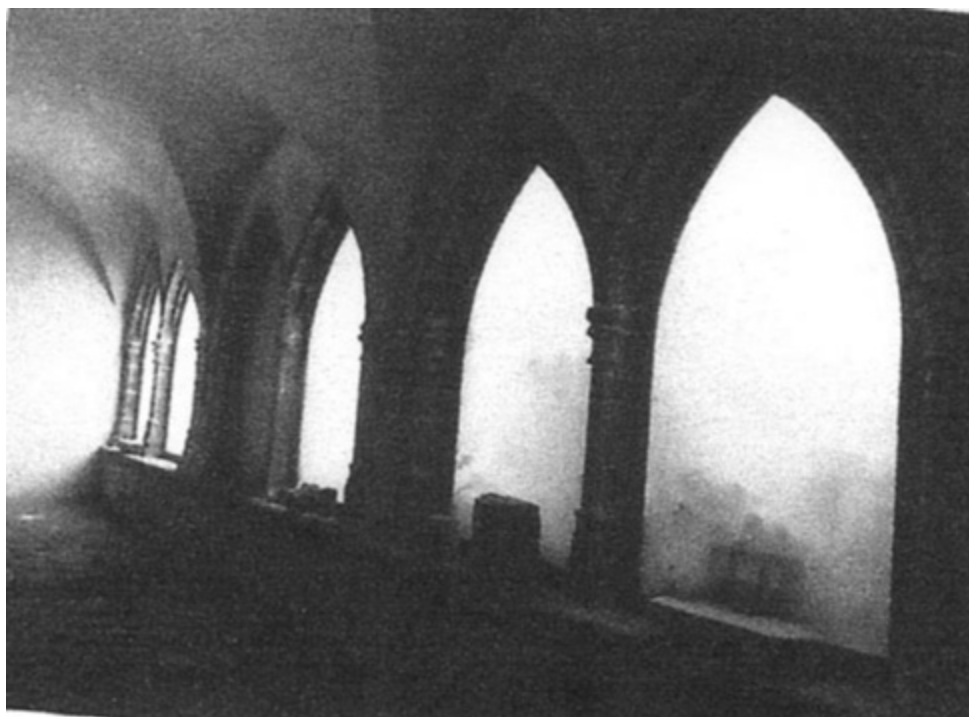
En 1484 Jean de Neyrestang avait la fonction de capitaine châtelain du château de Claviers à Jaillac (paroisse de Moussages) nommé par la famille de la Tour d'Auvergne. Sa femme était Jeanne de Sartiges.

Jean-Baptiste Champeval signale qu'en 1500 la montagne de la Béliche est vendue à M. de Comolet. Elle est attenante

à l'affar de Jonquières, « sive de Lascoutz » seigneur de las Coutz, près de la rivière Auze, sur la voie des montagnes à Mauriac.

Dans le registre des comptes de Pierre Dubois, notaire à Salers, on trouve, pour l'année 1483, deux habitants du village d'Escous : Ayglina d'Escolz et Antoine Griffol d'Escolz.

Cette remontée chez les premiers seigneurs d'Escous est un peu décevante : pas de preuves vraiment affirmatives. Espérons qu'un jour viendra où cette recherche logique attirera quelque chercheur. Rien ne prouve qu'il y avait un château à Escous au XV^{ème} siècle.



Monastère de Mauriac

Saint- Julien

le

Chastel

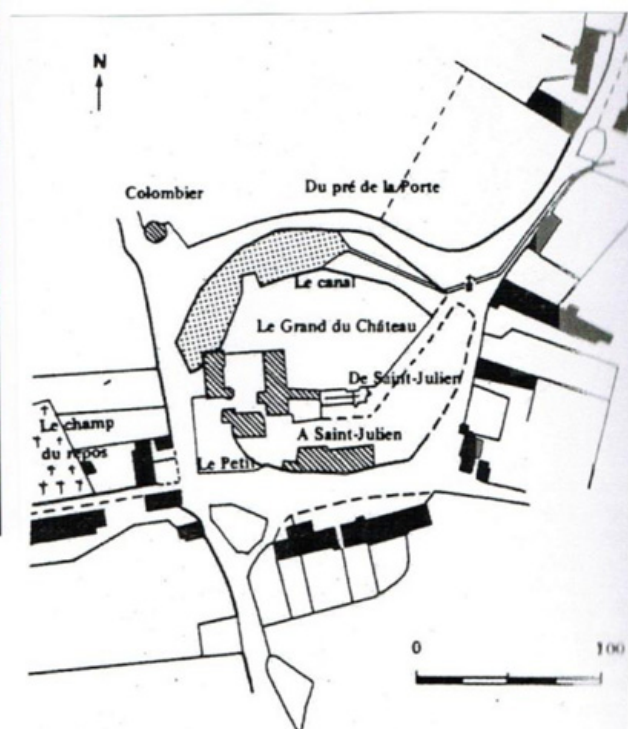


Fig. 11 – Saint-Julien-Le-Chatel, 1838, section B. Bourry

III - Les Saint-Julien



En 1516, le seigneur d'Escous est Hugues de Saint-Julien. Qui est-il donc ? Un texte trouvé par l'abbé Burin va nous permettre de bien le situer: c'est une supplique envoyée à Rome :

"Très Saint Père, vos serviteurs dévoués, Georges de Saint-Julien, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem et commandeur de l'ordre de Carlat (de Charlato) du même ordre, Jacques François et autre Jacques, Jean Aymeric et Hugues de Saint-Julien, frères, leurs parents, et aussi Jacquette de Tournemire, épouse dudit Hugues, possessionnés dans les lieux de Clermont, Saint Flour et du Limousin et autres places, et leurs enfants de l'un et l'autre sexe, voulant veiller au salut de leurs âmes, supplient humblement Votre Sainteté de leur accorder les faveurs suivantes :

Pouvoir s'adresser, au moins une fois dans la vie et à l'article de la mort, à tout confesseur approuvé, séculier ou régulier, même d'un ordre mendiant, qu'ils choisiront à leur guise, pour obtenir, moyennant contribution du cœur et confession orale, absolution de toutes sentences d'excommunication, suspense et interdit, de toutes peines ecclésiastiques "a jure ou ab homine", de toute transgression de vœux ou commandements de l'Eglise,

d'homicide mental ou commis fortuitement, de toute violence sur les personnes dans les élections, de toute missions de pénitence imposée, même des cas réservés au Saint Siège apostolique, excepté ce qui est contenu dans la bulle ..., de la non exécution des vœux de visite à Jérusalem, à Rome ou à Saint Jacques de Compostelle, excepté les vœux de chasteté ou de religion.

Ils sollicitent pareillement, pour leur vie durant, la faveur d'avoir un autel portatif, à ériger dans un lieu convenable quoique non béni, avec tout le respect convenable où la messe pourra être célébrée, même avant l'aube, par le susdit Georges, quand il sera prêtre, ou par un autre prêtre de la famille, ou par tout autre prêtre approuvé ; qu'à cet autel, la famille puisse recevoir les sacrements, entendre la messe tous les jours sauf le jour de Pâques; sur cet autel puissent être célébrés des offices funèbres, même des offices de sépulture des personnes de la maison, mais sans pompe funéraire ecclésiastique, et qu'à cet autel soit attaché les indulgences "almae urbis".

Enfin les suppliants demandent d'user pendant les jours de carême, selon le temps, de viande, de beurre, d'œufs. Ils sont prêt à obéir à toutes les conditions et s'engagent à respecter toutes les constitutions apostoliques."

Rome donna une réponse favorable. Nous ne pouvons que constater de quelle considération devait jouir la famille de Saint-Julien à cette époque.

